

Il est clair que nous ne pouvons plus nous renvoyer la balle. Nous pouvons sûrement nous entendre pour réunir un comité d'organisation. Quelqu'un doit prendre l'initiative. Son Honneur le Président daignera-t-il me répondre, ou devrais-je m'adresser à quelqu'un d'autre?

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai quelques années d'expérience de la vie parlementaire. J'ai notamment appris que les pressions pour faire bouger les choses proviennent beaucoup plus souvent des deux côtés de la Chambre que du Président. Je n'ai pas l'intention de m'aventurer sur ce terrain à moins qu'on m'en fasse officiellement la demande.

Je comprends que le sénateur s'impatiente. Il a fait valoir son point. J'ai cru comprendre qu'on s'entendait pour dire qu'on pourrait peut-être commencer à faire quelque chose. J'espère que cette façon de procéder donnera des résultats valables.

S'il n'y a pas d'autre intervention, il est temps de mettre la motion aux voix.

L'honorable sénateur Hébert, appuyé par l'honorable sénateur Hastings, propose, avec la permission du Sénat, que le rapport soit maintenant adopté. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Le sénateur Prud'homme: Avec dissidence.

(La motion est adoptée avec dissidence et le rapport est adopté.)

COMPTES DU GREFFIER

RENOVI AU COMITÉ

L'honorable Gildas L. Molgat (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je propose, appuyé par l'honorable sénateur Hébert, que les comptes du greffier soient renvoyés au comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

L'honorable Gildas L. Molgat (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)h) du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mardi 8 février 1994, à 14 heures.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Molgat: Honorables sénateurs, hier j'ai donné préavis de cette proposition. À ma connaissance il ne se passe rien dans l'autre endroit qui puisse amener un changement. Comme d'habitude, la motion sera adoptée, étant entendu que si besoin est, nous pouvons être rappelés. Pour le moment, toutefois, je doute fort que cela arrive.

En réponse au sénateur Marshall, je dirai que les comités sont maintenant établis, à l'exception du comité de la régie interne, qui achève son mandat. Les comités pourront commencer leurs travaux dès qu'ils le désireront. Plus rien ne les en empêche. Il n'y a eu aucun retard et ils peuvent se réunir quand ils le voudront.

Le sénateur Marshall: C'est bien beau mais qui va prendre l'initiative...

Le sénateur Doody: La présidence du comité n'a qu'à s'adresser au greffier.

Le sénateur Molgat: C'est normalement le greffier qui met les choses en route, mais il doit d'abord consulter les membres pour s'assurer qu'ils peuvent être présents. Je présume qu'après avoir entendu notre échange, le greffier va se renseigner auprès des membres des comités.

(La motion est adoptée.)

•(1500)

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

LA VISITE BILATÉRALE EN GRANDE-BRETAGNE ET EN IRLANDE DU NORD—DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, j'ai à déposer plusieurs rapports de l'Association parlementaire du Commonwealth. D'abord, il y a le rapport de la délégation de la division canadienne de l'APC sur une visite bilatérale effectuée en Grande-Bretagne et en Irlande du Nord, du 22 juin au 22 juillet 1993.

LA TRENTE-TROISIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE TENUE À OTTAWA—DÉPÔT DU RAPPORT

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, je veux déposer le rapport de la trente-troisième conférence régionale canadienne qui s'est tenue à Ottawa, du 8 au 13 août 1993.

LA TRENTE-NEUVIÈME CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH, TENUE À LIMASSOL, À CHYPRE—DÉPÔT DU RAPPORT

L'honorable C. William Doody: Honorables sénateurs, je veux déposer le rapport de la trente-neuvième conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui s'est tenue à Limassol, à Chypre, du 3 au 11 septembre 1993.

LA SANTÉ

FORMATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL SUR L'EUTHANASIE— AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Joan Neiman: Honorables sénateurs, je donne avis que le mardi 8 février 1994, j'attirerai l'attention du Sénat sur l'utilité de former un comité sénatorial spécial pour enquêter sur les questions juridiques, sociales et éthiques liées à l'euthanasie et au suicide assisté, et pour faire rapport de ses constatations.